

CONSEIL MUNICIPAL SERBANNES

Séance du 9 mars 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le mercredi 9 mars 2022, le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine BOUARD, Maire.

Au début de la séance, Madame la Maire demande à l'assemblée, qui a accepté, de rajouter une question à l'ordre du jour :

1/ Acquisition d'un tracteur : demande de FICT – Vichy Communauté

Le compte rendu de la précédente réunion (séance du 24 novembre 2021) a été adopté à l'unanimité des membres présents.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – CHOIX DU PRESTATAIRE (Délibération n° 1 – Folio 2022-02)

Le Conseil municipal :

- décide (14 voix pour) d'engager des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente ;
- décide (4 voix pour PART'ENER, 7 voix pour SAEM et 3 voix pour ATERNO) de retenir le devis de l'entreprise SAEM à Cusset pour un montant estimatif de 33 727,02 € HT soit 40 472,42 € TTC.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE 03 (Délibération n° 2 – Folio 2022-03)

Le Conseil municipal décide de solliciter, dans le cadre de l'aide au développement des énergies renouvelables, une aide financière auprès du SDE 03, à hauteur de 50 % de 33 727,02 € HT des travaux, soit une subvention d'un montant de 16 863,51 €.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – DEMANDE DE DETR (Délibération n° 3 – Folio 2022-04)

Le Conseil municipal décide de solliciter, dans le cadre de l'opération « Transition énergétique et écologique », une aide financière au titre de la DETR, à hauteur de 30 % de 33 727,02 € HT des travaux, soit une subvention d'un montant de 10 118,11 €.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (Délibération n° 4 – Folio 2022-05)

Le Conseil municipal décide de mandater l'EPF Auvergne pour mener une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) auprès de M. le Préfet, dans le but d'acquérir les parcelles cadastrées B 1310, B 1311, B 1314 et B 1315, dans le cadre du projet d'agrandissement du groupe scolaire.

TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT 03 (Délibération n° 5 – Folio 2022-06)

Le Conseil municipal décide :

- de réaliser des travaux d'entretien des voies communales pour un coût prévisionnel total s'élevant à 87 746,25 € HT soit 104 291,70 € TTC ;
- de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Allier, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie, pour une dépense subventionnable de 87 746,25 € HT, soit une subvention d'un montant de 26 323,87 €.

ACQUISITION DE MATÉRIELS – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AURA
(Délibération n° 6 – Folio 2022-07)

Le Conseil municipal décide de solliciter une aide financière à la Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 30 % de 31 430,56 € HT de l'acquisition de matériels, soit une subvention d'un montant de 9 429,16 €.

RÉTROCESSION DE PARCELLES POUR ALIGNEMENT – CHEMIN DU CHATPOULIN
(Délibération n° 7 – Folio 2022-08)

Le Conseil municipal ne donne pas son accord, à Maître Sonia AMIGO, notaire à Vichy, pour la rétrocession à la commune, pour l'alignement, des parcelles cadastrées section ZB numéros 262, 332, 333 et 334, situées chemin du Chatpoulin.

RÉTROCESSION DE LA PARCELLE ZE 159 – CHEMIN DU TRIMOUILLET (Délibération n° 8 – Folio 2022-09)

Le Conseil municipal ne donne pas son accord, à Maître Anne PICARD, notaire à Bellerive-sur-Allier, pour la rétrocession à la commune, pour l'élargissement de la voirie, de la parcelle cadastrée section ZE numéro 159, située chemin du Trimouillet.

VICHY COMMUNAUTÉ – CONVENTION ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE (Délibération n° 9 – Folio 2022-10)

Le Conseil municipal décide de ne pas adopter la convention proposée par Vichy Communauté et fixant les conditions d'entretien, de pose et de dépose des poteaux et bouches d'incendie des communes membres de l'agglomération.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES COMMUNALES – ANNÉE 2022 (Délibération n° 10 – Folio 2022-11)

Le Conseil municipal décide d'attribuer, pour l'année 2022, les participations financières suivantes :

· Ecole de Serbannes (c/657361) :	3 100,00 €
· L'Allier à Livre Ouvert (c/6574) :	112,70 €
· Musiques Vivantes (c/6574) :	101,40 €
· DDEN (c/6574) :	50,00 €
· Conservatoire d'Espaces Naturels 03 (c/6574) :	100,00 €
· RASED (c/6574) :	272,00 €
· FREDON Auvergne (c/6281) :	160,00 €
· Maison Familiale et Rurale de Saligny/Roudon (c/6574) :	200,00 €

ACQUISITION D'UN TRACTEUR – DEMANDE DE FICT À VICHY COMMUNAUTÉ (Délibération n° 11 – Folio 2022-12)

Le Conseil municipal décide de solliciter, dans le cadre du FICT 2015-2020, une aide financière auprès de Vichy Communauté, d'un montant de 14 039 €, pour l'acquisition d'un tracteur.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la Maire informe les membres du Conseil municipal que la délibération n° 11 a été rattachée au Conseil municipal du 24 novembre 2021, afin de prendre la décision modificative n° 3 d'un montant de 351 €, pour ajuster les crédits budgétaires au chapitre 12 du budget principal 2021 (Charges de personnel et frais assimilés). Un virement sera effectué du chapitre 65 du budget principal 2021 (Autres charges de gestion courante).

Fait à Serbannes, le 16 mars 2022



Christine BOUARD
Maire